

Industrie de l'humour et l'après-COVID

Mesures gouvernementales pour le secteur des arts et de la culture

François Brouard, DBA, FCPA, FCA

Décembre 2020

Dans le contexte d'une crise comme celle de la COVID-19, l'établissement de politiques publiques est souhaitable et inévitable pour faire face à son ampleur. Le besoin de mesures s'inscrit dans le rôle essentiel joué par les instances publiques. La présente note de recherche présente les mesures gouvernementales sanitaires et financières qui ont été mises en place depuis le début de la pandémie en mars 2020 pour le secteur des arts et de la culture, avec un intérêt particulier pour l'industrie de l'humour. L'accent y est mis sur le niveau québécois, fédéral et, dans un moindre mesure, ontarien. Il est parfois difficile de distinguer les annonces et les répétitions, notamment au niveau financier. Ainsi, il y a un constat que le suivi historique des mesures est difficile à suivre et la note pourrait malheureusement ne pas inclure toutes les mesures.

Phases de la relance par des politiques publiques

Les mesures gouvernementales s'articulent autour du court terme, du moyen terme et du long terme. Ketels et Clinch (2020) soulignent trois phases pour affronter la pandémie COVID-19:

1. Mobiliser une réponse à la crise;
2. Vivre avec la pandémie dans les prochains 12-24 mois;
3. Améliorer la compétitivité pour une croissance dans l'après-pandémie.

Parmi les priorités à court terme, on peut souligner l'aplanissement de la courbe, l'augmentation de la capacité du système de santé, la recherche d'un traitement /virus, la sécurité des marchés financiers et de la chaîne d'approvisionnement, l'allègement des impacts économiques directs pour les particuliers et les organisations (Ketels et Clinch, 2020).



Parmi les priorités à moyen terme, on peut souligner l’alignement du cadre réglementaire pour assurer la vie dans des conditions de pandémie, la stabilité de la capacité du système de santé, l’alignement des politiques microéconomiques avec les besoins du redémarrage des activités, la stabilisation des politiques macroéconomiques pour soutenir la reprise (Ketels et Clinch, 2020).

Parmi les priorités à long terme, on peut souligner l’évitement d’une descente vers une récession /dépression prolongée, la création des conditions à long terme pour la prospérité, réviser les ambitions plus larges de la société (Ketels et Clinch, 2020).

Contexte gouvernemental des mesures

Les mesures gouvernementales sanitaires et financières s’inscrivent dans un contexte et une dynamique en constante évolution. Il y a un équilibre délicat entre la santé et l’économie. Ainsi, un déploiement de mesures de santé publique et leur relâchement est décidé par les instances gouvernementales (voir Tableau A).

Tableau A – Déploiement et relâchement des mesures de santé publique

	«Agir plus tôt en déployant des mesures pour protéger la santé publique et prévenir les fermetures»	
	«Relâchement graduel des mesures lorsque les indicateurs de santé publique s’améliorent»	

Source: Gouvernement de l’Ontario (2020a, p.7)

Les principaux facteurs de risque d’une transmission potentielle sont: «contact étroit», «lieux fermés», «endroits bondés», «fortes expirations» et «exposition prolongée» (Gouvernement de l’Ontario, 2020a, p.3) ou selon une autre source : «espace clos», «endroits bondés», «situations de contact étroit où il n’est pas possible de garder une distance physique de 2 mètres par rapport à autrui», «conversations rapprochées» et «endroits où l’on chante, crie ou respire fort» (Gouvernement du Canada, 2020a).

Parmi les principes pour garder une province ou une région en sécurité et ouverte, notons: une responsabilité de «protéger la santé et la sécurité de la population», des «mesures proactives, proportionnelles et adaptées, [...] être ciblées et être orientées par les circonstances régionales», une utilisation des «meilleures connaissances scientifiques disponibles» et une «clarté» des plans et responsabilités (Gouvernement de l’Ontario, 2020a, p.4).

Jusqu’à maintenant, les mesures gouvernementales s’articulent surtout autour du court terme selon les phases de Ketels et Clinch (2020). Le Comité permanent du patrimoine canadien (2020) de la Chambre des Communes du Canada étudie les défis et les enjeux auxquels sont confrontés les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport pendant la pandémie du COVID-19. De nombreux autres organismes liés au domaine des arts et de la culture se penchent aussi sur ces enjeux et aux actions à prendre plus tard. Citons, à titre d’exemple, les Tables rondes intersectorielles sur la relance, organisées par le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (TRIR, 2020).



Mesures sanitaires

Dès le 12 mars 2020, il y a eu diverses annonces et mesures générales, en particulier au niveau sanitaire via des décrets, actions et messages provenant d'instances pour répondre à la pandémie (voir note GRIH 2020-03NR). En effet, il y a des mesures au niveau fédéral et dans chaque province (Meloche-Holubowski, 2020). Dans la présente note, on s'attarde davantage au niveau fédéral, québécois et ontarien.

Le Tableau B résume en ordre chronologique les annonces de mesures sanitaires gouvernementales du Québec, de l'Ontario et du Canada applicables au secteur des arts et de la culture.

En collaboration avec plusieurs associations professionnelles, notamment l'Association des professionnels de l'industrie de l'humour (APIH) et l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST, 2020) a publié un guide de normes sanitaires pour le secteur des arts de la scène, les salles de spectacle et les cinémas. Afin d'aider à mieux comprendre ce guide et les directives, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) (2020a) a publié une foire aux questions portant notamment sur des précisions sur les petites équipes stables, l'équipement de protection individuelle, les contacts physiques, la proximité entre les artistes, les mesures de contrôle, la gestion des lieux, le nettoyage, le travail à l'international, la gestion des personnes.

Au niveau canadien, il y a une multitude de stratégies, plans, directives pour gérer la crise (Meloche-Holubowski, 2020). Les diverses mesures sont similaires à de nombreux points de vue. Le Tableau C résume les paliers d'alerte et d'intervention du Gouvernement du Québec. Le Tableau D résume les paliers d'alerte et d'intervention du Gouvernement de l'Ontario publiés en novembre 2020.

Après le confinement, le gouvernement ontarien a annoncé en avril 2020 une stratégie de déconfinement en trois phases (Radio-Canada, 2020). Le Gouvernement de l'Ontario (2020a) a publié en novembre son cadre d'intervention pour la COVID-19. Les priorités énumérées sont de: «restreindre la transmission de la COVID-19», «éviter les fermetures», «garder les écoles et les garderies ouvertes», «maintenir la capacité du système de santé et du système de santé publique», «protéger les populations vulnérables» et «offrir des soutiens supplémentaires dans la mesure du possible» (Gouvernement de l'Ontario, 2020a, p.2). Jugeant la situation préoccupante, le Gouvernement de l'Ontario (2020b) a suspendu le 21 décembre 2020 son cadre d'intervention pour la COVID-19.



Tableau B – Chronologie des mesures sanitaires s’appliquant aux arts

Date (2020)	Annonces	F/P
12 mars	Nombreuses mesures sanitaires portant sur les rassemblements, la distanciation physique, le confinement, l’évitement de contacts, les déplacements, l’hygiène, etc. (voir note GRIH 2020-03NR).	QC
14 mars	Demande de fermeture des salles de spectacles au Québec pour 30 jours	QC
17 avril	Ressource de l’ICC - Le soin des collections patrimoniales durant la pandémie de COVID-19 – version 1	F
27 avril	Plan de déconfinement de l’Ontario	ON
22 mai	Annonce de réouverture de certains lieux culturels (29 mai et 1 juin)	QC
25 mai	Planification du déconfinement, conditionnel à l’évolution de la pandémie au Québec	QC
29 mai	Réouverture de bibliothèques publiques (comptoirs de prêts) Réouverture d’institutions muséales Réouverture de cinéparcs	QC
1 juin	Réouverture de salles de spectacles sans public pour captation Réouverture de studios d’enregistrements musicaux et sonores (distanciation d’au moins 2 mètres)	QC
15 juin	Annonce de réouverture graduelle des salles de spectacles (22 juin)	QC
22 juin	Réouverture des salles de spectacles (50 personnes ou moins) (distanciation d’au moins 1,5 mètres pour spectateurs assis)	QC
23 juillet	Annonce de réouverture graduelle des salles de spectacles (3 août)	QC
24 juillet	Ressource de l’ICC - Le soin des collections patrimoniales durant la pandémie de COVID-19 – version 2	F
3 août	Réouverture graduelle des salles de spectacles, cinémas, théâtres (250 personnes ou moins) Interdiction des festivals et grands événements (jusqu’au 31 août)	QC
5 août	Nouvelle limitation dans les lieux extérieurs publics (250 personnes ou moins) (sans compter le personnel & artistes)	QC
31 août	Réouverture des festivals et grands événements	QC
20 sept	Implantation des 4 paliers (zones) au Québec (vert, jaune, orange, rouge)	QC
20 sept	Mise à jour des paliers d’alertes régionales et annonce de mesures additionnelles (orange pour régions de Montréal, Québec, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laurentides)	QC
29 sept	Passage de plusieurs régions en zone rouge et annonce de mesures liées (rouge pour régions de Montréal, Québec, Chaudière-Appalaches) (jusqu’au 28 octobre)	QC
27 oct	Prolongation de la zone rouge pour un mois (jusqu’au 23 novembre)	QC
3 nov	Annonce du Cadre d’intervention pour la COVID-19 de l’Ontario	ON
7 nov	Implantation du Cadre d’intervention pour la COVID-19 de l’Ontario	ON
19 nov	Prolongation de la zone rouge pour un mois (jusqu’au 11 janvier 2021)	QC
21 déc	Annonce du confinement à l’échelle provinciale	ON
	Suspension du Cadre d’intervention pour la COVID-19 de l’Ontario	ON
26 déc	Confinement à l’échelle provinciale (palier gris)	ON
	- dans le Sud de l’Ontario pour 28 jours (jusqu’au 25 janvier 2021)	
	- dans le Nord de l’Ontario pour 14 jours (jusqu’au 11 janvier 2021)	

Note : F/P = Fédéral/Province; F=fédéral; QC=Québec; ON=Ontario

Source: ADISQ (2020a); Gouvernement de l’Ontario (2020a, 2020b); Gouvernement du Québec (2020a, 2020b, 2020c, 2020d, 2020e); Gouvernement du Canada (2020c)



Tableau C – Description des mesures québécoises par palier (septembre 2020)

Palier/Zone	Mesures
1 Vert (Vigilance)	<p>Auditoires et audiences dans un lieu public = Salles de spectacles, cinémas, théâtres, etc. = maximum de 250 personnes (personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, sous supervision de personnel)</p> <p>Bars, brasseries, tavernes, casinos et restaurants = bars, brasseries, tavernes, casinos ouverts avec capacité d'accueil de 50% = restaurants ouverts</p>
2 Jaune (Préalerte)	<p>Auditoires et audiences dans un lieu public = Salles de spectacles, cinémas, théâtres, etc. = maximum de 250 personnes (personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, sous supervision de personnel)</p> <p>Bars, brasseries, tavernes, casinos et restaurants = bars, brasseries, tavernes, casinos ouverts avec capacité d'accueil de 50% = restaurants ouverts</p>
3 Orange (Alerte)	<p>Auditoires et audiences dans un lieu public = Salles de spectacles, cinémas, théâtres, etc. maximum de 250 personnes (personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, sous supervision de personnel)</p> <p>Bars, brasseries, tavernes, casinos et restaurants = Bars, brasseries, tavernes, casinos et restaurants ouverts</p>
4 Rouge (Alerte maximale)	<p>Auditoires et audiences dans un lieu public intérieur = Salles de spectacles, cinémas, théâtres et musées fermées = Bibliothèques fermées, sauf celles tenues par les établissements d'enseignement, à l'exception des comptoirs de prêts</p> <p>Bars, brasseries, tavernes, casinos et restaurants = Salles à manger fermées = Bars, brasseries, tavernes, casinos fermées</p>

Source: Gouvernement du Québec (2020a; 2020d)



Tableau D – Description des mesures ontariennes par palier (novembre 2020)

Palier	Mesures
1 Vert (Prévenir) (mesures normalisées)	Installations scéniques = ouverts - maximum 50 personnes à l'intérieur et 100 personnes à l'extérieur Restaurants, bars et établissement vendant des aliments et boissons = bars et restaurants ouverts Casinos = casinos ouverts - maximum de 50 personnes (ou plan approuvé) Salles de réunion et d'événement = ouverts - maximum 50 personnes à l'intérieur et 100 personnes à l'extérieur Cinémas = ouverts - maximum 50 personnes à l'intérieur et 100 personnes à l'extérieur
2 Jaune (Protéger) (mesures renforcées)	Installations scéniques = ouverts - maximum 50 personnes à l'intérieur et 100 personnes à l'extérieur Restaurants, bars et établissement vendant des aliments et boissons = bars et restaurants ouverts Casinos = casinos ouverts - maximum de 50 personnes (plan disponible) Salles de réunion et d'événement = ouverts - maximum 50 personnes à l'intérieur et 100 personnes à l'extérieur Cinémas = ouverts - maximum 50 personnes à l'intérieur et 100 personnes à l'extérieur
3 Orange (Restreindre) (mesures intermédiaires)	Installations scéniques = ouverts - maximum 50 personnes à l'intérieur et 100 personnes à l'extérieur Restaurants, bars et établissement vendant des aliments et boissons = bars et restaurants ouverts - maximum de 50 personnes à l'intérieur Casinos = casinos ouverts - maximum de 50 personnes (plan disponible) Salles de réunion et d'événement = ouverts - maximum 50 personnes par installation (intérieur et extérieur) Cinémas = ouverts - maximum 50 personnes par installation (intérieur et extérieur)
4 Rouge (Contrôler) (mesures sévères)	Installations scéniques = fermées pour les spectateurs; répétitions/prestations enregistrées permises Restaurants, bars et établissement vendant des aliments et boissons = bars et restaurants ouverts - maximum de 10 personnes à l'intérieur Casinos = casinos ouverts - maximum de 10 personnes à l'intérieur (plan disponible) = casinos ouverts - maximum de 25 personnes à l'extérieur (plan disponible) Salles de réunion et d'événement = ouverts - maximum 10 personnes à l'intérieur et 25 personnes à l'extérieur Cinémas = fermés, sauf ciné-parcs
5 Gris (Confinement) (mesures maximales)	= mesures et restrictions à grande échelle, y compris des fermetures = envisager la déclaration de l'état d'urgence

Source: Gouvernement de l'Ontario (2020a, p.13, 15, 19, 20)



Mesures financières

Il existe de nombreuses mesures financières visant l'ensemble des particuliers, des organisations ou des secteurs. Ces mesures proviennent principalement du niveau fédéral et provincial. Il en existe moins qui sont spécifiques au niveau du secteur des arts et de la culture. Le Tableau E résume en ordre chronologique les annonces de mesures financières gouvernementales du Canada et du Québec applicables au secteur des arts et de la culture.

Mesures fédérales

De nombreuses mesures fédérales ont été annoncées, notamment le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, qui indiquent au début novembre 2020 des incidences totales de 686 milliards de dollars, notamment en coûts de mise en œuvre pour protéger la santé et la sécurité (25 617 millions de \$), en mesure de soutien direct aux particuliers, aux entreprises, à des secteurs particuliers (214 255 millions de \$), de soutien fiscal à la liquidité (85 050 millions de \$), à d'autres mesures de soutien à la liquidité et d'allègement de capital (BDC et EDC) (386 450 millions de \$) et d'allègements liés au capital (BSIF) (300 000 millions de \$) (Gouvernement du Canada, 2020b). Les mesures les plus connues sont la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). Le nombre de programmes est impressionnant et il est parfois difficile de s'y retrouver étant donné les ajouts constants.

Plus particulièrement pour le secteur des arts et de la culture, il faut noter le Fonds d'urgence pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport (500 millions de \$), le Soutien au secteur de la radiodiffusion (35 millions de \$), le Soutien aux six musées nationaux du Canada (25,7 millions de \$), le Soutien au Centre national des Arts du Canada pour assurer la poursuite des activités (18,2 millions de \$) (Gouvernement du Canada, 2020b, 2020c).

Le Fonds d'indemnisation à court terme pour les productions audiovisuelles canadiennes vise à compenser les sociétés de production indépendantes pour l'absence de couverture d'assurance pour les interruptions de tournage et abandons de production causés par la COVID-19 dans le secteur de la production audiovisuelle (50 millions de \$) (Gouvernement du Canada, 2020c).

Lors du Discours du trône de septembre 2020 (Canada - Gouverneure générale, 2020, p.14), il est mentionné que le gouvernement fédéral «mettra en place d'autres mesures d'aide pour les industries les plus durement touchées, notamment l'industrie du voyage et du tourisme, l'industrie de l'accueil et les industries culturelles comme les arts de la scène». Dans son Énoncé économique du 1^{er} décembre, le Gouvernement du Canada (2020e, p.35) reconnaît que la «pandémie a particulièrement affecté les industries culturelles et des loisirs» et appuiera «la planification et la présentation d'événements et de spectacles en sécurité » [...] et «fournira 181,5 millions de dollars en 2021-2022 au ministère du Patrimoine canadien et au Conseil des arts du Canada afin d'élargir leurs programmes de financement».



Tableau E – Chronologie des mesures financières spécifiques aux arts

Date (2020)	Annonces	F/P	\$	
18 mars	Plan d'intervention économique du Gouvernement du Canada	F		
25 mars	Plan d'action de l'Ontario 2020 contre la COVID-19	ON		
30 mars	Soutien au secteur de la radiodiffusion	F	35 millions	
17 avril	Fonds d'urgence pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport (Patrimoine Canada)	F	500 millions	
8 mai	Soutien au Centre national des Arts du Canada pour assurer la poursuite des activités	F	18,2 millions	
22 mai	Suspension de programmes de soutien aux organismes du CALQ	QC		
1 juin	Plan de relance économique du milieu culturel	QC	400 millions	
	- Production cinématographique et télévisuelle			91,5 M\$
	- Entreprises et organismes culturels			71,9 M\$
	- Arts de la scène (théâtre, danse, cirque, etc.)			50,9 M\$
	- Musique			33,5 M\$
	- Ambition et rayonnement numériques			14,0 M\$
	- Promotion de la culture québécoise			13,0 M\$
	- Artistes et écrivains			6,5 M\$
	- Festivals et événements			5,9 M\$
	- Autres mesures			2,2 M\$
	sous-total	289,4 M\$		
	- Mesures d'aide d'urgence (déjà versés) (1 000 organisations culturelles)	110,0 M\$		
	total	400,0 M\$		
8 juin	Nouvel appel de projets Ambition numériques (dans le cadre du Plan de relance économique du milieu culturel)	QC		
18 juin	Soutien aux six musées nationaux du Canada	F	25,7 millions	
7 juillet	Phase 2 du Fonds d'urgence de Patrimoine Canada	F		
22 juillet	Détails du soutien à l'industrie musicale (dans le cadre du Plan de relance économique du milieu culturel)	QC	33,5 M\$	
3 août	Nouveau programme d'aide temporaire aux salles de spectacles (dans le cadre du Plan de relance économique du milieu culturel) (salles de moins de 2 500 places)	QC		
18 août	Bonification aux organismes bénéficiaires du soutien CALQ		20 millions	
23 sep	Discours du trône fédéral	F		
25 sep	Annnonce du Fonds d'indemnisation à court terme pour les productions audiovisuelles canadiennes (mesure temporaire pour pallier l'absence d'assurance afin de couvrir les arrêts sur les plateaux de tournage)	F	50 millions	
2 oct	Aide financière additionnelle pour soutenir les producteurs et les diffuseurs de spectacles québécois	QC	50 millions	
	Autodiffuseurs en musique et humour Administrée par la SODEC			12,5 M\$
	Spectacles passant par un diffuseur, tous incluant humour Administrée par le CALQ			37,5 M\$
	total			50,0 M\$
15 oct	Lancement du Fond d'urgence pour les artistes et travailleurs culturels des arts de la scène (Fondation des artistes)	QC	2 millions	
5 nov	Budget de l'Ontario 2020	ON		
1 déc	Énoncé économique du Gouvernement du Canada	F		

Note : F/P = Fédéral/Province; F=fédéral; QC=Québec; ON=Ontario; CALQ = Conseil des arts et des lettres du Québec; SODEC= Société de développement des entreprises culturelles

Source: ADISQ (2020a); Gouvernement de l'Ontario (2020a); Gouvernement du Québec (2020a, 2020b); Gouvernement du Canada (2020c, 2020d)



Mesures québécoises

Deux grandes séries de mesures québécoises soit le Plan de relance économique du milieu culturel (Gouvernement du Québec, 2020b) (1 juin 2020 - 400 millions de \$) et une aide financière additionnelle pour soutenir les producteurs et les diffuseurs de spectacles québécois (2 octobre - 50 millions de \$) (Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), 2020b).

Parmi les objectifs du Plan de relance économique du milieu culturel (Gouvernement du Québec, 2020b), notons: «mettre à l'écran du contenu culturel québécois, produit par nos artisans et nos créateurs et reflétant notre société», «soutenir les entreprises et les organismes culturels dans la reprise de leurs activités», «soutenir la création et la diffusion des arts de la scène», «appuyer les artistes et l'industrie musicale dans leur relance», «donner les moyens au milieu culturel de réaliser ses ambitions numériques», «promouvoir la culture québécoise et des projets de grande envergure», «soutenir les artistes et les écrivains dans leur création», «appuyer la relance des festivals et événements artistiques et culturels».

Selon le Plan de relance économique du milieu culturel (Gouvernement du Québec, 2020b, p.3), les trois mesures pour les arts de la scène (théâtre, danse, cirque, etc.) comprennent: 1) «Créer des spectacles adaptés au contexte de la pandémie de COVID-19 dans toutes les régions du Québec», 2) «Promouvoir la création et la diffusion des arts vivants» et 3) «Soutenir les salles alternatives et privées en vue notamment de valoriser la relève et la découverte».

L'humour se retrouve possiblement dans le «etc.» des arts de la scène! L'utilisation du terme 'variété' aurait été pertinente en utilisant une classification similaire à celle de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) de l'Institut de la statistique du Québec (Fortier, 2019).

Le Fonds régional d'urgence pour les organismes affectés par la pandémie de COVID-19 fait partie du plan; ce fonds d'urgence a aussi pour but d'éviter la fermeture permanente d'organismes culturels et de communication et de maintenir ainsi la culture québécoise vivante (Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), 2020b). Ce fonds vise à offrir rapidement une aide d'urgence aux organismes soutenus ou non par un des autres programmes du ministère de la Culture et des Communications. Le Fonds d'urgence s'adresse exclusivement aux organismes à but non lucratif démontrant des difficultés financières à cause de la pandémie de COVID-19. Les organismes admissibles sont invités à déposer leur demande d'aide financière après octobre 2020 au 29 janvier 2021.

Il y a également une aide additionnelle par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) (2020b), qui vise 500 organisations culturelles présentant des spectacles entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 mars 2021. Cette nouvelle mesure permettra de verser jusqu'à 75 % des revenus de billetterie qui n'auront pu être encaissés en raison des mesures sanitaires et la formule de compensation tient compte



des taux d'occupation des salles de spectacles permis par la Santé publique au cours des prochains mois (Siag, 2020). L'aide sera déployée parmi les artistes, artisans, organismes de création et techniciens impliqués dans la production ou le spectacle.

Conclusion

La COVID-19 amène une véritable crise dans le monde et dans le secteur culturel. L'industrie de l'humour ne fait pas exception. Dans le contexte d'une pandémie mondiale, le Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH) de la *Sprott School of Business* de l'Université Carleton propose certaines réflexions pour comprendre et mieux rebondir par la suite. Cette note fait partie d'une série de notes de recherche du GRIH sur l'après-COVID-19.

Depuis mars 2020, de nombreuses mesures sanitaires gouvernementales ont entraîné une fermeture totale ou partielle des salles de spectacles. En effet, le secteur culturel, incluant l'industrie de l'humour, respecte les décisions prises par les instances gouvernementales de la Santé publique. Pour amortir l'impact de la fermeture de l'industrie, diverses mesures financières gouvernementales sous forme de compensation limitent les dégâts. En effet, le secteur des arts et de la culture doit faire face à plusieurs conséquences financières, notamment une diminution des revenus, une augmentation des dépenses entraînant des problèmes de rentabilité et de liquidité (voir note GRIH 2020-09NR). Les mesures sanitaires et financières du Québec, de l'Ontario et du Canada applicables au secteur des arts et de la culture sont particulièrement soulignées dans la présente note. Les autres provinces ont fort probablement des mesures similaires.

Quoique les mesures sont importantes, elles sont sans doute insuffisantes compte tenu des besoins. Il y a toutefois une reconnaissance des efforts consentis. «Depuis le début de la pandémie, il faut souligner que les gouvernements sont attentifs aux besoins du milieu et que des aides conséquentes sont consenties. Ces mesures de soutien, nécessaires et accueillies favorablement, demeurent toutefois incomparables à un réel maintien des activités.» (ADISQ, 2020b)

Les impacts de la COVID-19 et des diverses mesures restent à déterminer, mais un examen attentif des enjeux, priorités et solutions devra être fait. Regardant vers l'avenir, il faut surveiller la situation des travailleurs et des organisations de l'industrie de l'humour. L'année 2021 s'annonce pleine de défis afin d'assurer la survie à long terme de l'industrie.

Note : Cette note a été publiée le 23 décembre 2020.



À PROPOS DE L'AUTEUR

François Brouard, DBA, FCPA, FCA est professeur titulaire à la Sprott School of Business, Carleton University et directeur fondateur du Sprott Centre for Social Enterprises / Centre Sprott pour les entreprises sociales (SCSE/CSES), co-fondateur du Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH) et membre de l'Observatoire de l'humour (OH).

francois.brouard@carleton.ca

[suggestion pour citer ce document: Brouard, François (2020). *Industrie de l'humour et l'après-COVID: Mesures gouvernementales pour le secteur des arts et de la culture*, GRIH #2020-11NR, Note de recherche, Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH), Sprott School of Business, Carleton University, novembre, 14p.]

Copyright © 2020, François Brouard

Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas des positions officielles du Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH), de la Sprott School of Business, Carleton University ou de l'Observatoire de l'humour (OH).

Bibliographie

- ADISQ. (2020a). *Site web ADISQ – Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo*. [En ligne] [<http://www.adisq.com>]
- ADISQ. (2020b). *Prolongation de la fermeture des salles de spectacles : Des effets délétères à long terme pour l'industrie de la musique*, communiqué de presse, ADISQ – Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, 20 novembre, 2p. [En ligne] [<https://www.adisq.com/communiqués/2020/prolongation-de-la-fermeture-des-salles-de-spectacles-des-effets-deleteres-a-long-terme-pour-lindustrie-de-la-musique/>]
- Canada - Gouverneure générale. (2020). *Un Canada plus fort et plus résilient : Discours du trône ouvrant la deuxième session de la quarante-troisième législature du Canada*, 23 septembre, 38p. [En ligne] [https://www.canada.ca/content/dam/pco-bcp/documents/pm/SFT_2020_FR_WEB.pdf]
- CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail) (2020). *Guide de normes sanitaires pour le secteur des arts de la scène, les salles de spectacle et les cinémas – COVID-19*, septembre, 11p. [En ligne] [<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2173-guide-arts.pdf>]
- Comité permanent du patrimoine canadien (2020). *Défis et les enjeux auxquels sont confrontés les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport pendant la pandémie du COVID-19*, Chambre des Communes du Canada. [En ligne] [<https://www.noscommunes.ca/Committees/fr/CHPC/StudyActivity?studyActivityId=10973336>]
- Conseil des arts du Manitoba (2020). *Fiche de renseignements : impact de la COVID-19 sur les arts et la culture au MB*, juin, 1p. [En ligne] [https://artscouncil.mb.ca/wp-content/uploads/2020/06/COVID-19-Impact-Survey-1-pager_V07_FR.pdf]



- Fortier, C. (2019). La fréquentation des arts de la scène au Québec en 2018, *Optique culture*, no 68, octobre, 16p. Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec [En ligne] [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/optique-culture-68.pdf]
- Gouvernement de l'Ontario (2020a). *Cadre d'intervention pour la COVID-19 : Garder l'Ontario en sécurité et ouvert*, 3 novembre, 19p. [En ligne] [https://www.ontario.ca/fr/page/cadre-dintervention-pour-la-covid-19-garder-lontario-en-securite-et-ouvert] ou [https://files.ontario.ca/moh-covid-19-response-framework-keeping-ontario-safe-and-open-fr-2020-11-06.pdf]
- Gouvernement de l'Ontario (2020b). *Le point sur la situation provinciale liée à la COVID-19*, 21 décembre. [En ligne] [https://www.ontario.ca/fr/page/informations-sur-les-situations-durgence]
- Gouvernement du Canada (2020a). *Maladie à coronavirus (COVID-19) : Prévention et risques*, 3 novembre. [En ligne] [https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques.html]
- Gouvernement du Canada (2020b). *Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 - Aperçu*, 11 août. [En ligne] [https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/sommaire-des-mesures-financieres.html]
- Gouvernement du Canada (2020c). *Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19*, 5 novembre. [En ligne] [https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html]
- Gouvernement du Canada (2020d). *Soutenir les canadiens et lutter contre la COVID-19 – Énoncé économique de l'automne de 2020*, 1 décembre, 275p. [En ligne] [https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html]
- Gouvernement du Québec (2020a). *Situation du coronavirus (COVID-19) au Québec*. [En ligne] [https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec]
- Gouvernement du Québec (2020b). *Plan de relance économique du milieu culturel*, Culture et Communications, juin, 7p. [En ligne] [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/publications-adm/plan-action/PL_Relance_Economique_Culture_2020.pdf?1591030436]
- Gouvernement du Québec (2020c). *Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19*. [En ligne] [https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/]
- Gouvernement du Québec (2020d). *Tableau récapitulatif – Ouverture des secteurs culturels ou suspension de leurs activités en fonction de la carte des paliers d'alerte de COVID-19 par région*, Culture et Communications, 29 octobre, 8p. [En ligne] [https://www.adisq.com/medias/pdf/fr/Tableau-mesures-paliers-alerte_VF_Rev_01.pdf]
- Gouvernement du Québec (2020e). *Pandémie de la COVID-19 – Le gouvernement propose un contrat moral aux Québécois pour le temps des Fêtes*, 19 novembre. [En ligne] [https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communique-2454/]
- Institut canadien de conservation (ICC) (2020a). *Le soin des collections patrimoniales durant la pandémie de COVID-19 – version 1*, 17 avril. [En ligne] [https://www.canada.ca/fr/institut-conservation/services/publications-conservation-preservation/notes-institut-canadien-conservation/soin-collections-patrimoniales-covid19.html]
- Institut canadien de conservation (ICC) (2020b). *Le soin des collections patrimoniales durant la pandémie de COVID-19 – version 2*, 24 juillet. [En ligne] [https://www.canada.ca/fr/institut-conservation/services/publications-conservation-preservation/notes-institut-canadien-conservation/soin-collections-patrimoniales-covid19.html]



- Ketels, C., Clinch, J.P. (2020). *Acting now while preparing for tomorrow: Competitiveness upgrading under the shadow of COVID-19*, ISC Working Paper, Institute for Strategy and Competitiveness (ISC), Harvard Business School, April 29, 24p. [En ligne] [http://www.isc.hbs.edu/Documents/pdf/Preparing%20for%20Tomorrow_Country%20Level_ISC%20WP%20version_04-29-20.pdf]
- Laurin, F., Brouard, F. (2020). *Industrie de l'humour et l'après-COVID: Impacts économiques pour le secteur des arts et spectacles*, GRIH #2020-07NR, Note de recherche, Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH), Sprott School of Business, Carleton University, octobre, 11p.
- Meloche-Holubowski, M. (2020). COVID-19 : quels sont les plans et mesures mis en place au Canada?, *ICI Radio-Canada*, 3 octobre. [En ligne] [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1737370/mesures-plan-provinces-canada-deconfinement-pandemie-covid-coronavirus>]
- Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) (2020a). *Foire aux questions pour le secteur des arts de la scène – COVID-19*, 3 novembre, 16p. [En ligne] [<https://drive.google.com/file/d/1bNkqg4vnDQjxT8k4DBgskhR06YEmO3Fy/view>]
- Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) (2020b). *Aide financière*. [En ligne] [<https://mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=274>]
- Radio-Canada (2020). Un plan de déconfinement, mais pas de date en Ontario, *ICI Radio-Canada*, 27 avril. [En ligne] [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1697735/coronavirus-doug-ford-plan-ouverture-economie-ontario>]
- Siag, J. (2020). Québec offrira une aide de 50 millions au milieu des arts, *La Presse*, 2 octobre. [En ligne] [<https://www.lapresse.ca/arts/spectacles/2020-10-02/quebec-offrira-une-aide-de-50-millions-au-milieu-des-arts.php>]
- TRIR (2020). *Tables rondes intersectorielles sur la relance*, Conseil des ressources humaines du secteur culturel. [En ligne] [<http://www.culturalhrc.ca/fr/trir>]



Autres notes de recherche GRIH dans la série Industrie de l'humour et l'après-COVID

- Brouard, François, Paré, Christelle. (2020). *Industrie de l'humour et l'après-COVID: Incertitudes et nouvelles normalités*, GRIH #2020-01NR, Note de recherche, Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH), Sprott School of Business, Carleton University, avril, 8p.
- Brouard, François, Paré, Christelle. (2020). *Industrie de l'humour et l'après-COVID: Gestion de crise*, GRIH #2020-02NR, Note de recherche, Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH), Sprott School of Business, Carleton University, avril, 4p.
- Brouard, François, Paré, Christelle. (2020). *Industrie de l'humour et l'après-COVID: Contexte pour l'industrie de l'humour et les arts de la scène*, GRIH #2020-03NR, Note de recherche, Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH), Sprott School of Business, Carleton University, avril, 10p.
- Brouard, François, Paré, Christelle. (2020). *Industrie de l'humour et l'après-COVID: Estimations du nombre de places dans les salles de spectacle*, GRIH #2020-04NR, Note de recherche, Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH), Sprott School of Business, Carleton University, mai, 9p.
- Brouard, François, Paré, Christelle. (2020). *Industrie de l'humour et l'après-COVID: Six mois d'expériences après le début de la pandémie*, GRIH #2020-05NR, Note de recherche, Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH), Sprott School of Business, Carleton University, septembre, 14p.
- Brouard, François, Pouliot, Joanne, Paré, Christelle. (2020). *Industrie de l'humour et l'après-COVID: Enjeux pour l'industrie*, GRIH #2020-06NR, Note de recherche, Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH), Sprott School of Business, Carleton University, octobre, 8p.
- Laurin, Frédéric, Brouard, François. (2020). *Industrie de l'humour et l'après-COVID: Impacts économiques pour le secteur des arts et spectacles*, GRIH #2020-07NR, Note de recherche, Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH), Sprott School of Business, Carleton University, octobre, 11p.
- Brouard, François, Paré, Christelle, Pouliot, Joanne (2020). *Industrie de l'humour et l'après-COVID: Priorités pour l'industrie de l'humour*, GRIH #2020-08NR, Note de recherche, Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH), Sprott School of Business, Carleton University, octobre, 5p.
- Brouard, François, Pilon, Marc, Paré, Christelle. (2020). *Industrie de l'humour et l'après-COVID: Diminution des revenus, augmentation des coûts et rentabilité*, GRIH #2020-09NR, Note de recherche, Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH), Sprott School of Business, Carleton University, octobre, 18p.
- Brouard, François, Pilon, Marc, Paré, Christelle. (2020). *Industrie de l'humour et l'après-COVID: Diminution des revenus, augmentation des coûts et rentabilité*, GRIH #2020-09NR, Note de recherche, Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH), Sprott School of Business, Carleton University, octobre, 18p.
- Brouard, François (2020). *Industrie de l'humour et l'après-COVID/Comedy Industry and post-COVID: Caucus de l'industrie de l'humour TRIR / Comedy Industry Caucus CSRR*, GRIH #2020-10NR, Note de recherche / Research note, Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH), Sprott School of Business, Carleton University, novembre/November, 4p.
- Brouard, François (2020). *Industrie de l'humour et l'après-COVID: Mesures gouvernementales pour le secteur des arts et de la culture*, GRIH #2020-11NR, Note de recherche, Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH), Sprott School of Business, Carleton University, novembre, 14p.

